

DEC131406DR06

Décision portant nomination de Mme Isabelle Gallet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne – LICB.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne LICB et nommant M. Alain Dereux en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 20 avril 2012 et du 27 novembre 2012 ;

Considérant que Mme Isabelle Gallet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 27 au 29 septembre 2004 et du 3 au 5 novembre 2004,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Gallet, assistante Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°UMR6303 Intitulée LICB, à compter du 18 mars 2013

Mme Isabelle Gallet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Gallet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 03/06/2013

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Alain Dereux

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Pieri

Visa du président de l'Université
Alain Bonnin

Visa de l'agent
Isabelle Gallet

Visa directeur de l'UFR
T. Grison